



Assemblée générale

Distr. générale
3 juin 2016
Français
Original : anglais

Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III)

Troisième session

Surabaya (Indonésie), 25-27 juillet 2016

Réunion thématique d'Habitat III sur les espaces publics

Note du secrétariat

Le secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) transmet ci-joint le document final de la réunion thématique d'Habitat III sur les espaces publics, tenue à Barcelone (Espagne) les 4 et 5 avril 2016.



Document final de la réunion thématique d’Habitat III sur les espaces publics

Déclaration de Barcelone

Nous, les participants de la réunion thématique d’Habitat III sur les espaces publics, représentant un large éventail de parties prenantes – autorités nationales, régionales et locales, organismes des Nations Unies, organisations intergouvernementales, institutions de la société civile, des milieux universitaires et de la recherche, travailleurs et syndicats, secteur privé, entreprises sociales et solidaires, associations locales, associations philanthropiques et organisations de femmes et de jeunes –, remercions la municipalité de Barcelone d’accueillir cette manifestation et proposons que la déclaration suivante soit examinée et prise en compte comme une contribution essentielle à l’élaboration du Nouveau Programme pour les villes devant être adopté lors de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), qui se tiendra à Quito en octobre 2016.

Nous rappelons les résultats escomptés du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), le Programme d’action d’Addis-Abeba, le Programme de développement durable à l’horizon 2030, qui se concentre particulièrement sur les villes dans l’objectif 11 et la cible dédiée aux espaces publics (cible 11.7), ainsi que les autres objectifs et cibles interdépendants du Programme et l’Accord de Paris sur les changements climatiques.

Nous nous réjouissons, en particulier, que l’importance des espaces publics dans l’accession au développement durable soit reconnue dans le Programme de développement durable à l’horizon 2030, par la cible fixée 11.7, qui prévoit que, d’ici à 2030, nous devrions « assurer l’accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs ».

Nous accueillons avec satisfaction l’attention considérable qui a été portée au concept d’espaces publics lors du processus préparatoire de la Conférence, y compris dans le document de réflexion sur les espaces publics et le rapport du groupe 6 chargé des politiques, intitulé « Stratégies en matière d’espace urbain : marché foncier et ségrégation », qui donnent tous la définition suivante des espaces publics : « sont des espaces publics tous les endroits publics ou d’accès public, y compris les rues, auxquels tout le monde peut accéder et dont tout le monde peut jouir gratuitement et dans un but non lucratif ».

Nous militons pour que les espaces publics aient un rôle central dans le Nouveau Programme pour les villes, car c’est principalement par eux que se concrétisera notre ambition collective visant à rendre les villes et établissements humains plus durables, justes et démocratiques pour les habitants et usagers temporaires ou permanents de la ville, qu’ils y vivent légalement ou de manière informelle.

Nous soulignons que :

- Les droits de l’homme sont capitaux pour renforcer et développer une urbanisation durable et intégratrice, qui promeuve l’égalité, lutte contre la discrimination sous toutes ses formes et autonomise les individus autant que

les groupes. Le Nouveau Programme pour les villes est une occasion unique pour les pouvoirs publics à tous les niveaux de réaliser les droits de l'homme de tous les habitants;

- Le droit à la ville est un nouveau concept qui permet de repenser les villes et l'urbanisation selon des modalités inédites. Il prévoit l'exercice réel de tous les droits de l'homme internationalement reconnus, la réalisation des objectifs de développement durable et le respect des engagements du Programme pour l'habitat;
- Le caractère et la qualité des zones publiques historiques existantes doivent être préservés, afin de promouvoir l'identité locale et de transmettre cet héritage aux générations à venir; les zones publiques existantes dans les quartiers du centre et de la périphérie des villes doivent être revalorisées, pour en améliorer la qualité et encourager le sentiment d'appartenance des populations; de nouveaux espaces publics dans des quartiers construits et dans des zones nouvellement urbanisées doivent être conçus, en vue d'améliorer la qualité de vie des habitants et de renforcer la stabilité sociale.

Pourquoi l'espace public?

Dans un monde toujours plus urbanisé, le droit à la ville doit être garanti aux personnes qui, aujourd'hui, partagent l'espace urbain et aux générations qui, demain, vont en hériter; d'où la nécessité d'un aménagement urbain et de politiques publiques capables de générer des villes à vocation mixte et plus compactes et des établissements humains qui soient gages de justice sociale et d'équité entre les sexes. Des villes compactes et à vocation mixte sont plus justes, plus durables et, partant, mieux parées pour faire face aux atteintes au droit à la ville, telles que l'embourgeoisement, la ségrégation spatiale ou l'étalement urbain. L'espace public urbain n'est pas uniquement le cadre dans lequel ces atteintes deviennent plus manifestes; c'est aussi le lieu où elles peuvent être contrecarrées avec une plus grande fermeté. Toutefois, pour que l'espace public réponde à son véritable propos, qu'il soit au service de l'être humain et qu'il permette de démocratiser nos villes, il devrait être envisagé à l'aune d'une intégration allant au-delà de ses frontières physiques et tenant compte de dimensions fondamentales telles que : 1) l'« agora » (sa dimension sociopolitique), 2) l'économie, 3) la mobilité et 4) le logement.

1. Agora (dimension sociopolitique)

Accessibilité et ouverture pour tous

- Les espaces publics devraient être gratuits et exempts d'obstacles physiques, juridiques ou architecturaux qui seraient de nature à prévenir ou à décourager la présence de sans-abri et d'indigents ou à entraver la circulation des personnes à mobilité réduite, permettant ainsi à ces personnes d'exercer pleinement leurs droits et libertés.
- Il importe de faire en sorte que les zones naturelles, bords de mer ou sites protégés soient accessibles.
- Les espaces publics permettent à la population de rester engagée dans la vie de la ville et de revendiquer son droit d'y participer. Il en découle la nécessité de respecter et de protéger un certain nombre de droits et de libertés, tels que le

droit à la liberté d'expression et de réunion, le droit à l'information, le droit d'être consulté et le droit de participer aux prises de décisions.

- Les espaces publics peuvent aussi bien être des endroits où les tensions sociales sont exacerbées que le théâtre d'actes de harcèlement, de menaces et de violences. Il faut non seulement s'attaquer aux causes profondes de ces problèmes, mais aussi concevoir les éléments des espaces publics (par exemple, l'éclairage) en concertation avec les habitants, en particulier les femmes, les enfants, les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres et les jeunes. En outre, des relations de proximité, ou des relations sociales constructives et une surveillance exercée par la population contribuent fortement à l'amélioration de la sécurité des citoyens et de la perception qu'ils en ont.

Adaptabilité

- Les espaces publics devraient être adaptables afin d'être utilisables et accessibles de diverses façons, ce qui serait facilité, entre autres, par les traductions des panneaux publics et commerciaux dans les langues des minorités ethniques.
- Les zones vides ou neutres peuvent être mieux adaptées à la vie de quartier ou à la possibilité d'accueillir des événements locaux extraordinaires.
- Les espaces publics peuvent représenter une solution aux abris temporaires et servir en cas d'évacuation d'urgence. Cet usage devrait être pris en compte, en particulier, dans le cadre des questions liées aux changements climatiques et aux migrations.

Conception de qualité, échelle environnementale et humaine

- Les espaces publics, conçus à l'échelle humaine, devraient être le reflet d'une répartition territoriale et d'un degré d'intégration aux environnements immédiats qui en encouragent l'utilisation et la maintenance et qui en augmentent la sûreté et la sécurité pour tous au quotidien.
- Le processus de conception devrait être une coproduction entre les parties prenantes et tenir compte des identités physiques, culturelles et sociales qui définissent un lieu.
- La conception d'espaces publics peut contribuer, de par ses nombreuses retombées positives, à réduire le plus possible l'impact des villes sur le système climatique mondial, au moyen de mesures d'atténuation (économies d'énergie et utilisation rationnelle des ressources dans les services publics) ou d'adaptation (trames vertes et bleues, infrastructure, gestion des vagues de chaleur). Elle peut, de manière plus générale, améliorer la résilience des villes.
- Les espaces publics sont capitaux pour protéger la biodiversité urbaine, en particulier par la promotion des continuités écologiques.

Répartition et intégration

- Il est également important que le réseau d'espaces publics soit uniforme à tous les niveaux dans le territoire urbain. Tous les quartiers devraient disposer, à une distance raisonnable des habitations, d'espaces publics et d'espaces verts

adaptés aux activités de loisir et à l'interaction sociale. Loin d'être uniquement des zones gratuites et ouvertes, les espaces publics abritent une complexité d'espaces tels que porches, zones souterraines et bâtiments fermés. Il faudrait les intégrer à d'autres éléments physiques de la ville, tels que les établissements municipaux ou les infrastructures publiques dédiées aux logements et aux commerces.

- Les rues et les logements sont des espaces intimement liés. Les espaces publics les plus agréables et les plus sûrs sont ceux qui reflètent un niveau élevé de participation et d'appropriation de la part des habitants. De la même façon, il est fondamental qu'il n'y ait pas de rupture visuelle entre les espaces privés et les espaces ouverts et que la circulation soit possible entre ces lieux.
- Les infrastructures publiques (gares, stations de métro, marchés et stations d'épuration) devraient dépasser leur fonction unique et se développer suffisamment pour devenir des espaces d'interaction sociale dotés d'un rôle pédagogique.
- Un réseau de rues et d'autres espaces publics adéquat et bien connecté, en particulier dans les zones nouvellement urbanisées ou en passe d'être transformées, devrait être mis sur pied, étant entendu que les villes prospères, denses et à vocation mixte allouent généralement de 35 à 50 % des terres urbaines à l'espace public. Il sera ainsi nécessaire d'adopter une législation relative à la modification du tracé existant et au réaménagement territorial pour acquérir un territoire public adapté.

Loisirs et santé

- Les espaces publics devraient permettre de profiter aussi bien d'espaces intérieurs qu'extérieurs et promouvoir des pratiques saines et des habitudes de consommation et de production durables, en harmonie avec la nature. Ils devraient contribuer au bien-être des personnes en situation vulnérable (y compris les enfants, les personnes âgées, les sans-abri, les personnes malades ou handicapées et les migrants en situation irrégulière) et permettre une répartition plus équitable des tâches domestiques qui, selon les schémas traditionnels, échoient principalement aux femmes.

Expression culturelle et politique

- Les espaces publics peuvent créer l'environnement nécessaire pour casser les mythes et les stéréotypes destructeurs associés à la migration en encourageant le débat public à propos des contributions variées et extrêmement constructives apportées par les migrants aux populations locales.
- Loin de constituer une menace pour leurs valeurs naturelles ou patrimoniales, l'accès public aux zones fragiles ou dédiées à la conservation permet aux personnes de bien les connaître, de les valoriser et de les défendre, ce qui est, en soi, une meilleure garantie de leur conservation.
- Les espaces publics et les établissements municipaux scolaires et culturels (écoles, bibliothèques, centres culturels et musées) ont une fonction pédagogique qui est essentielle à la démocratie et à la transformation sociale, car ils contribuent à l'éducation de citoyens critiques, engagés et bien informés. La fonction pédagogique, qui devrait encourager le débat critique et

éviter l'endoctrinement, devrait être totalement encouragée et imprégner tout lieu public.

Règlement des conflits et cohabitation

- C'est dans les espaces publics que les dialogues et les affrontements ont lieu, définissant ainsi les mécanismes qui permettent aux conflits d'évoluer et d'être réglés entre les usagers, en particulier dans les villes multiculturelles complexes, afin que ces espaces soient en mesure d'apporter leur valeur ajoutée aux différents groupes et aux divers besoins.

Gouvernance

- Des espaces publics en nombre et de qualité peuvent être mis sur pied grâce à des mécanismes de gouvernance urbaine adaptés, à la mise au point d'institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux et à des prises de décisions ouvertes à tous et participatives.
- Les espaces publics requièrent un cadre juridique et politique central qui permette aux autorités locales de mettre en œuvre efficacement les politiques urbaines nationales et leur donne, en accord avec leurs compétences, le rôle de décideurs jouissant d'un niveau d'autonomie suffisant.
- Le système de gouvernance stratifié qui en résulte requiert la volonté politique de tous les niveaux du gouvernement de partager efficacement et réellement les attributions fonctionnelles concernant la coordination et la coopération. Cette politique devrait être conçue dans le cadre d'une procédure transparente et participative associant, outre les autorités nationales, infranationales et locales, tous les acteurs non étatiques pertinents, tels que les organisations non gouvernementales, les citoyens et le secteur privé.

2. Économie

Durabilité et contrôle démocratique des services urbains de base et des déchets

- L'économie sociale et solidaire doit être intégrée dans tous les secteurs comme une option économique inclusive, viable et fondée sur les droits de l'homme et comme la clef de l'avenir des villes.
- L'aménagement d'espaces publics de qualité ayant entraîné des hausses de la valeur de l'immobilier, il est essentiel de mettre en place des mécanismes permettant de les répercuter d'une manière équilibrée, notamment pour les logements d'habitation, les locaux commerciaux et les espaces de production. Il faut également empêcher leur privatisation excessive en introduisant un système de taxes et de redistribution des recettes juste, à l'échelle des quartiers et des villes, qui permette de promouvoir l'égalité et le développement social et de s'assurer que les propriétaires de biens immobiliers contribuent au développement urbain.
- La gestion des espaces publics devrait inclure la lutte contre la spéculation immobilière sur les terres urbaines et périurbaines et garantir que celles-ci soient allouées à de petits producteurs alimentaires.

- Afin de mieux intégrer les villes et d'atténuer les effets des changements climatiques, il faudrait faire des points ci-après un droit pour tous les habitants, y compris les migrants : démocratisation, transfert du pouvoir de décision aux municipalités, transparence, durabilité du modèle de production et de la fourniture de services d'énergie, d'eau et de télécommunications, et accès aux services municipaux de gestion des déchets et d'assainissement.
- Il faudrait encourager les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, formelles et informelles, en s'attachant tout particulièrement à intégrer les espaces urbains dans les espaces ruraux et naturels et à revitaliser les espaces laissés à l'abandon afin d'améliorer les conditions de vie des producteurs et travailleurs locaux, notamment ceux des secteurs informels.
- Il faudrait mettre en place des cadres réglementaires garantissant l'équilibre territorial des rapports ville-campagne grâce à la création de réseaux d'espaces publics qui seraient la base de systèmes économiques.

Équilibre entre production de richesse et consommation responsable

- Il est essentiel de promouvoir des modes de production et de consommation responsables, locaux et durables, des interactions sociales et des espaces publics dynamiques, ouverts à tous et propices à la diversité, en créant des réseaux accessibles de marchés municipaux, de commerces locaux, d'échoppes ambulantes et de collecte des déchets.
- Il faut s'assurer que les espaces publics le soient véritablement et en empêcher ainsi la privatisation – quand bien même celle-ci en autoriserait l'accès public; cela vaut particulièrement pour les rues et les espaces ouverts aménagés, tels que les places. Dans le monde, cette question devient, à différents niveaux, une priorité, soulignant ainsi la nécessité de créer une relation mutuellement bénéfique entre les espaces publics et privés, notamment les logements d'habitation et les quartiers résidentiels.
- Il est essentiel de mettre en place un genre nouveau de partenariats dans lesquels les habitants et les parties prenantes participent au processus d'urbanisation et de formuler des règles plus strictes pour lutter contre la privatisation des espaces publics.
- Il faudrait réaffirmer la coopération de tous les secteurs sur des questions transversales telles que la main-d'œuvre, l'occupation des sols et la production alimentaire, et encourager la création d'espaces publics, notamment en mettant en place une gestion efficace qui garantisse l'allocation de terres urbaines et périurbaines aux petits producteurs alimentaires. Il importe également de disposer des infrastructures qui permettent de relier les petits producteurs aux marchés locaux.

3. Mobilité

Une nouvelle approche pour une ville sans voitures

- Il est nécessaire d'abandonner le modèle de mobilité fondé sur la voiture individuelle pour s'acheminer vers une mobilité plus démocratique, soucieuse des effets climatiques et durable, en promouvant des modes de transports rationnels, notamment en étudiant la possibilité d'une répartition des trajets

journaliers entre les modes de transports. Il faut sensibiliser la population aux effets de l'utilisation massive des véhicules privés sur la santé, la productivité, la durabilité et l'égalité, et mettre en place des politiques culturelles à cette fin.

Promouvoir les zones piétonnes et cyclables dans des espaces publics mieux adaptés à l'être humain

- La promotion des zones piétonnes ou cyclables est une mesure clef pour augmenter l'attrait des espaces publics, réduire les embouteillages et stimuler l'économie et les interactions locales ainsi qu'améliorer la sécurité dans les villes. Les déplacements à pied permettent de réduire la dépendance à la voiture et de diminuer la circulation, la pollution atmosphérique et l'appauvrissement des ressources.
- Les espaces publics à taille humaine, propices à la marche et au vélo, permettent d'augmenter sensiblement le bien-être des femmes, des enfants et des personnes âgées en ville.

Mise en place de réseaux de transports en commun démocratiques et durables

- Les politiques publiques et l'aménagement urbain doivent favoriser les transports en commun et en faire la base de la promotion d'une mobilité plus démocratique et durable. Les transports en commun doivent être bien répartis, réguliers, abordables et accessibles à tous. Ils doivent être intermodaux et leurs infrastructures doivent s'intégrer aux quartiers qu'ils traversent afin de ne pas créer d'obstacles majeurs.
- Il faut renforcer les capacités d'aménagement urbain pour planifier de manière stratégique des espaces publics à l'échelle de la ville, des quartiers et des rues, et apporter des réponses transversales aux questions urbaines de mobilité, d'écologie et de société.
- Il faut définir des mesures et des règles d'aménagement garantissant le respect du nombre prévu d'espaces publics accessibles à tous, la priorité étant donnée aux piétons et aux cyclistes en tant que facteur de dynamisme et de diversité.

4. Logement

Droit à un logement suffisant

- Il faudrait améliorer l'accès à des espaces publics de qualité car il fait partie intégrante du droit à un logement suffisant qui, à ce stade, se définit par la sécurité des droits fonciers, un prix abordable, l'emplacement, l'adaptation aux exigences culturelles et des services d'approvisionnement en eau et en électricité et d'assainissement sûrs et accessibles.
- La création d'espaces publics de qualité peut sensiblement améliorer les conditions de logement à la fois dans les environnements urbains existants et les quartiers nouvellement construits, en particulier pour les groupes vulnérables, notamment les personnes occupant des logements de manière non officielle.

- En ville, les logements sociaux entourés d'espaces publics de qualité devraient être la norme, et non l'exception. Plutôt que de les construire uniquement dans des zones lointaines et périphériques, il faudrait les répartir dans la ville, la priorité étant donnée à la rénovation urbaine, afin de lutter contre l'embourgeoisement et, dans certains contextes spécifiques, contre l'ouverture excessive au tourisme.

Fonction sociale du foncier, de l'immobilier et de la ville

- Les politiques et mesures décidées devraient promouvoir d'autres options de logement passant par un modèle reposant non plus principalement sur la propriété privée mais sur la location, et encourager la diversité foncière, notamment les solutions coopératives telles que l'habitat partagé et les fonds fonciers communautaires, tout en créant des espaces publics adaptés.
- Deux phénomènes contraires menacent l'accès aux espaces publics de qualité : l'appropriation découlant de l'embourgeoisement, et la privatisation résultant de la construction d'ensembles résidentiels de standing et de résidences protégées.
- Partout dans le monde, la spéculation sur les loyers des quartiers les plus prisés transforme la ville et les espaces publics en désert d'où les habitants, les collectivités et les petits commerces formels ou informels sont expulsés et chassés. En réglementant le marché privé, en régissant les loyers et en encourageant les propriétaires à ne pas laisser de logements vacants, on pourrait lutter contre cette tendance et promouvoir la fonction sociale de la propriété.
- Les terrains et les logements, notamment lorsqu'ils disposent d'espaces publics de qualité, sont des atouts de grande valeur. Ainsi, ils devraient être soumis à des mécanismes d'imposition et de récupération des plus-values justes dont les recettes devraient être redistribuées à des quartiers moins favorisés, selon des principes de solidarité urbaine.

Politiques et outils relatifs au logement

- Les politiques relatives au logement doivent privilégier des solutions locales intégrées qui répondent aux besoins des habitants, tiennent compte du lien existant entre éducation, emploi, logement et santé, et visent la déségrégation. Elles doivent également garantir la sécurité des droits fonciers, notamment en empêchant les expulsions et les déplacements forcés et, en cas d'expulsion par un particulier, obliger les entreprises propriétaires et les autorités publiques à reloger les locataires de manière digne et adéquate. Il est essentiel de mettre en place des stratégies et politiques spécifiques fondées sur les droits de l'homme ainsi qu'un système de protection sociale pour lutter contre le problème des sans-abri, dans le cadre de programmes complets et durables donnant la priorité au logement, assortis d'objectifs et d'échéances mesurables et privilégiant des solutions inclusives.

En conclusion, nous affirmons que, pour rendre les villes plus démocratiques, c'est-à-dire plus justes et durables, nous devons élaborer des politiques publiques et aménager l'espace de manière à resserrer et diversifier un tissu urbain, dans lequel :

- [Agoras] La liberté, l'égalité hommes-femmes, l'équité, la diversité, la transparence, la pédagogie, une culture de l'engagement civique et éclairé ainsi que le devoir de participation et de responsabilité sont le fondement du processus démocratique de création de l'espace urbain pour tous les habitants, qu'ils y soient à titre temporaire ou permanent, de manière légale ou illégale;
- [Économie] Les petites entreprises et les producteurs locaux peuvent eux aussi profiter de la richesse produite par les activités économiques et contribuer à leur démocratisation;
- [Mobilité] Les zones piétonnes ou cyclables et les transports en commun remplacent la dépendance aux véhicules privés, dont les conséquences sur la santé, l'égalité, les changements climatiques, le gaspillage d'énergie, l'étalement urbain et la ségrégation spatiale sont catastrophiques;
- [Logement] Le droit à un logement suffisant, abordable et durable est garanti, de même que le droit de vivre dans un quartier bien situé et placé sous le signe de la diversité.

Ces quatre domaines sont universels car ils concernent toutes les villes du monde. C'est pourquoi les autorités locales doivent disposer des ressources suffisantes pour formuler des politiques adaptées et garantir le respect des droits de l'homme et du droit à la ville.

Enfin, nous nous engageons à promouvoir les principes et recommandations énoncés dans la présente Déclaration de Barcelone, en veillant à ce qu'elle serve de contribution concrète à l'élaboration du Nouveau Programme pour les villes lors de la prochaine Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), qui doit se tenir à Quito en octobre 2016.
